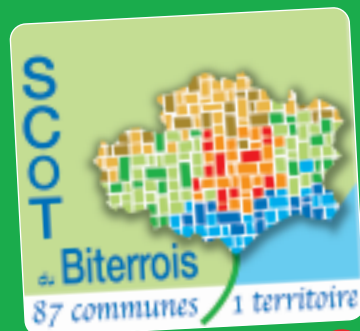


# La lettre du SCOT

Le journal du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois



Décembre 2008

n°2



Éditorial

La phase 2 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est engagée !

Depuis le mois de septembre, élus, techniciens et bureaux d'études se sont remis au travail pour élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en associant, comme

pour la phase 1, l'ensemble des acteurs du territoire.

En effet, depuis le démarrage du SCoT nous avons mis la concertation au cœur de notre démarche : réunions publiques et journée "portes ouvertes", nous ont permis de venir à la rencontre des élus, des citoyens et des associations du territoire pour présenter le diagnostic territorial du Biterrois. Ainsi, chacun a pu s'informer et surtout faire entendre sa voix !

Aujourd'hui, avec ce numéro 2 de la Lettre du SCOT, nous souhaitons vous faire partager ces temps forts et vous associer toujours plus étroitement au déroulement de la démarche.

Bonne lecture à tous.

"SCoT, Ensemble construisons l'avenir de notre territoire"

Raymond Couderc,  
Président du Syndicat Mixte  
du SCOT du Biterrois



## Une rentrée sous le signe de la concertation...

Réunions publiques, journée "portes ouvertes, Dire des citoyens... autant d'occasions pour les acteurs du territoire de s'informer et de faire entendre leur voix sur le Schéma de Cohérence Territorial du Biterrois.



### Sommaire

p.1 > PRÉSENTATION

Une rentrée sous le signe de la concertation...



p.2-3 > DOSSIER

Le suivi des procédures d'urbanisme par le Syndicat Mixte



p.4 > REPORTAGE

La concertation pour impliquer tous les acteurs du territoire



p.8 > FOCUS SUR...

Elaboration du SCOT, la 2<sup>e</sup> phase est engagée





# Le suivi des procédures d'urbanisme par

En charge du suivi et de la coordination de l'ensemble des intervenants pour l'élaboration du SCoT, le Syndicat Mixte assure, également, le suivi des **procédures d'urbanisme** (POS/PLU, ZAC, cartes communales) des 87 communes situées dans son périmètre, **afin de promouvoir la**

**cohérence du territoire et son développement équilibré.**

Selon le contenu des projets, le Syndicat Mixte rend deux types d'avis :

- **Un avis simple**, sur décision du Président si le projet ne comprend pas d'ouverture à urbanisation (cf.

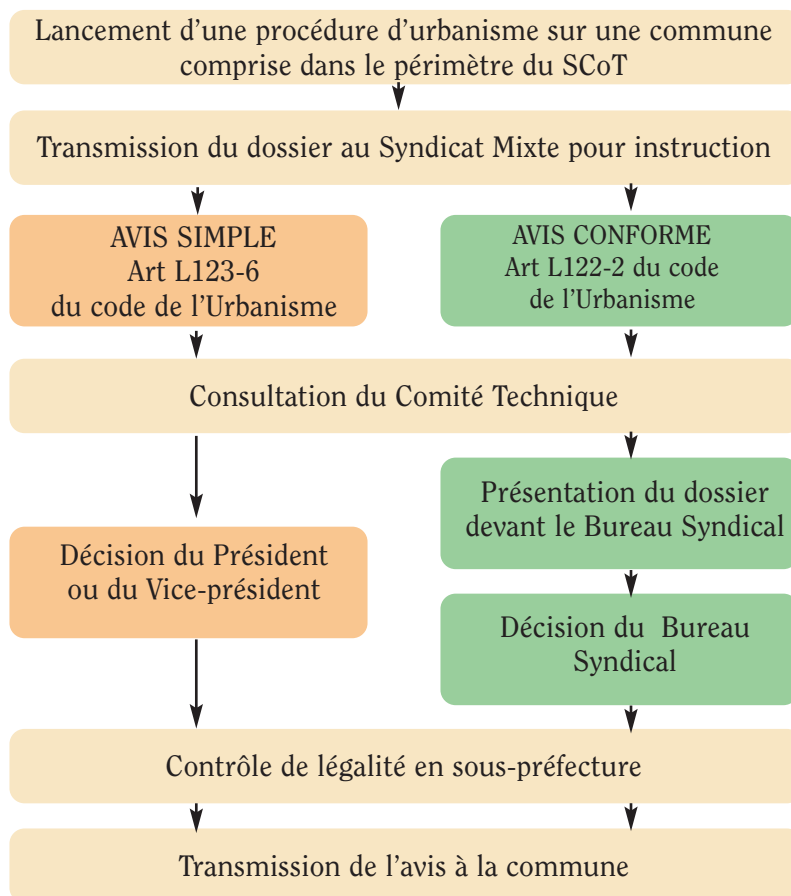
art L.123-13 et suivants du code de l'urbanisme).

- **Un avis conforme**, sur décision du Bureau syndical, si le projet comprend une extension de l'urbanisation au détriment d'une zone agricole ou naturelle (cf. art L.122-2 du code de l'urbanisme).

## Activité du Syndicat Mixte au titre du suivi des dossiers d'urbanisme

	2004	2005	2006	2007	2008*
Dossiers pour avis simples	4	37	20	20	15
Dossiers pour avis conformes	1	18	19	15	14
Nombre total de dossiers d'urbanisme soumis à l'avis du Syndicat Mixte	5	55	39	35	29

\* les élections municipales sont à l'origine de la réduction du nombre de dossiers traités en 2008



# le Syndicat Mixte

## INTERVIEW

**Entretien avec Cécile Faixa,  
chargée d'études au Syndicat  
Mixte du SCoT du Biterrois**

**Vous êtes chargée d'analyser les dossiers présentés par les communes, quelle est la nature de votre travail ?**

Je vérifie, tout d'abord, que le dossier est complet et dispose de toutes les pièces nécessaires à son instruction. Ensuite j'analyse le projet par rapport aux premières orientations générales du SCoT et rédige une notice qui est un résumé du projet.

S'il s'agit d'un avis simple, cette notice est transmise aux techniciens des EPCI membres qui forment le Comité Technique et qui émettent des observations. Je soumetts ensuite le dossier accompagné des observations, à la décision du Président.

Dans le cas d'un avis conforme la procédure est plus longue. Le maire doit, tout d'abord, présenter son projet au Comité Technique qui émet des observations puis dans un second temps au Bureau syndical qui rend l'avis.

**Vous dites que "vous analysez le projet par rapport aux premières orientations générales du SCoT", mais dans le cas présent, le SCoT n'est pas approuvé. Comment faites vous ?**

Effectivement en l'absence de SCoT approuvé, je me réfère aux premières orientations générales du SCoT, adoptées par le Comité Syndical et inspirées par la législation en matière d'urbanisme. Ces orientations seront précisées au fur et à mesure de l'avancement de l'élaboration du SCoT.

**Quelle est la portée de l'avis donné par le Syndicat ?**

En l'état actuel de la procédure d'élaboration du SCOT, les avis simples sont donnés principalement sous forme d'une recommandation ou d'un conseil.



En revanche, dans le cas d'un avis conforme, le projet est bloqué jusqu'au rendu de l'avis. C'est donc une procédure obligatoire pour la commune qui doit obtenir, avant d'engager l'enquête publique, l'avis du Syndicat.

**Quels sont les types d'avis que rend le Syndicat ?**

Le Syndicat rend 4 types d'avis : favorable, favorable assorti de recommandations, favorable avec réserves et défavorable.



**Pouvez-vous nous donner un exemple de dossier que vous avez traité ?**

Je vais vous citer un dossier où la collaboration s'est très bien passée. La commune de Cazédarnes a révisé son Plan Local d'Occupation des Sols (POS) pour ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation et favoriser ainsi une évolution démographique maîtrisée. Il s'agissait donc d'un avis conforme puisqu'il y avait ouverture à l'urbanisation. Le dossier a été instruit en environ 2 mois et a reçu un avis favorable. Dans ce cas, la rectification de zonage proposée diminuait de l'ordre de 0,88% les zones naturelles et agricoles du territoire communal pour une augmentation de 0,84% des zones urbanisées. Le Syndicat a donc considéré que le projet respectait les orientations du SCoT en terme d'équilibre entre les espaces ruraux et urbains et ne portait pas atteinte à l'environnement.

→ **Glossaire :**

POS : Plan d'Occupation des Sols

PLU : Plan Local d'Urbanisme

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté



# La concertation pour impliquer tous les ac

## 1 - LE SCOT À LA RENCONTRE DES HABITANTS : LES RÉUNIONS PUBLIQUES

Courant octobre, quatre villes du territoire (Béziers, Magalas, Pézenas et Saint Chinian) ont accueilli la première série de réunions publiques sur le Schéma de Cohérence Territorial du Biterrois (SCoT).



Accueillis par des élus du Syndicat Mixte, les participants ont assisté à la **projection d'une animation présentant tour à tour la démarche d'élaboration du SCoT**, les thématiques fortes qui ont guidé le diagnostic territorial ainsi que les 10 enjeux majeurs pour le Biterrois. La séance s'est poursuivie par un **débat entre la tribune et la salle**.

Intéressée par le sujet, l'assistance s'est montrée particulièrement sensible aux thématiques des énergies renouvelables, du tourisme, de la protection de l'environnement, de la gestion de l'eau et bien sûr de l'avenir de la viticulture.

Outre les thématiques propres au territoire, les participants ont interrogé les élus et techniciens sur l'articulation entre le SCoT et les autres intercommunalités existantes et surtout sur **les relations entre SCoT et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes**.

Riches en questions/réponses ces débats furent aussi l'occasion de rappeler et **préciser les champs de compétences du SCoT**. Car si le SCoT a comme objectif de concilier développement du territoire et qualité de vie, il n'a pas vocation à se substituer aux collectivités compétentes pour ce qui concerne certaines thématiques comme la culture, la formation, la santé...



Pézenas, 22/10/08.



Magalas, 08/10/2008.

# teurs du territoire



Accueil des participants et remise de documents d'information. Magalas, 08/10/2008.



Ouverture de la réunion par M. Robert Tropéano, maire de Saint Chinian et M. Raymond Couderc, Président du Syndicat Mixte. Saint Chinian, 15/10/2008.



Projection d'un diaporama pour présenter le diagnostic territorial du Biterrois.



Questions ou témoignages, de nombreuses interventions sont venues nourrir les débats.



M. Couderc, Président du Syndicat, Mme Leulliette, responsable du Syndicat et Mrs Mention et Fiastre, représentant le bureau d'études, ont répondu aux différentes sollicitations de la salle. Béziers, 23/10/2008.





## 2 - UNE JOURNÉE “PORTES OUVERTES” POUR LES ÉLUS DU TERRITOIRE

**Elections municipales aidant, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte a connu quelques remaniements quant à sa composition, accueillant un certain nombre de nouveaux élus. C’est pourquoi, le Syndicat Mixte a organisé le 19 septembre dernier, à la résidence Pelletier, une journée “portes ouvertes” sur le SCoT du Biterrois.**

Exposition de panneaux sur le diagnostic territorial, rencontre avec les techniciens du Syndicat et les prestataires en charge de la démarche, mise à disposition des outils de communication, tout au long de l’après-midi, les nouveaux élus ont pu se familiariser avec le SCoT et s’informer sur l’état d’avancement de la démarche.

Trois des quatre panneaux de l’exposition présentaient une synthèse du diagnostic territorial et le dernier rappelait les dispositions générales du SCoT et le rôle du Syndicat Mixte du Biterrois. Tous ces panneaux ont également été exposés lors des réunions publiques organisées par le Syndicat, au cours du mois d’octobre.



La manifestation s’est terminée par une intervention de **M. Raymond Couderc, Président du Syndicat Mixte**, qui a réaffirmé, face aux élus présents, sa volonté de poursuivre la démarche en concertation avec tous les acteurs du territoire. *“Le Biterrois a choisi de maîtriser son avenir à travers l’élaboration d’un Schéma de Cohérence territoriale”* a-t-il souligné tout en évoquant la nécessité *“de poursuivre, ensemble, la démarche dans la continuité du travail accompli”*.

Après un rapide rappel du calendrier de la démarche et des prochaines étapes, des représentants du **Conseil de Concertation Citoyenne** sont intervenus pour exposer, à l’assistance, le résultat de leurs réflexions et leurs travaux.

À cette occasion, ils ont officiellement remis, au Président du Syndicat, **le Dire des Citoyens**, c’est à dire leur contribution à la phase diagnostic.



### 3 - LE CONSEIL DE CONCERTATION CITOYENNE... REND SA COPIE

Le 19 septembre dernier le Conseil de Concertation Citoyenne remettait aux élus du Syndicat Mixte, le "Dire des Citoyens", document d'une trentaine de pages synthétisant l'ensemble de ses réflexions sur ses perceptions des problématiques du territoire.

L'ouvrage expose les constats formulés par les citoyens sur les quatre grandes thématiques de l'aménagement du territoire (formes urbaines, économie, environnement, déplacements) et propose un certain nombre de suggestions pouvant être intégrées dans le SCoT.

Enfin, dans une dernière partie, les citoyens ont défini **10 enjeux clés pour l'avenir du Biterrois**.



Il faut, ici, souligner la qualité du travail mené par le Conseil de Concertation Citoyenne qui constitue un témoignage pertinent sur les questions d'aménagement du territoire touchant au quotidien de ses habitants.

En cela, ce Dire viendra, au même titre que les résultats des différentes concertations, éclairer la décision des élus du Syndicat mixte sur le projet de territoire pour le devenir du Biterrois.

Info

Téléchargez le "Dire des citoyens" sur [www.scot-biterrois.fr](http://www.scot-biterrois.fr)



#### Les 10 enjeux "citoyens" pour le Biterrois

- Renforcer le rôle de la ville centre "Béziers".
- Développer le réseau de solidarité avec les zones rurales.
- Développer le territoire vers l'ouest.
- Faire du tourisme un axe de développement fort.
- Maintenir la vocation agricole du territoire.
- Renforcer l'activité industrielle existante et explorer de nouveaux secteurs de développement.
- Développer l'emploi et lutter contre la précarité.
- Protéger les richesses du territoire, l'environnement et le cadre de vie.
- Maitriser l'urbanisation à la fois sur le plan du paysage mais aussi au regard du développement durable.
- Développer la recherche, les pôles universitaires et la formation.



## Elaboration du SCoT, la 2<sup>e</sup> phase est engagée

Consacrée à la définition des scénarios de développement et à la mise en place du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), la seconde phase a débuté en septembre dernier par la diffusion d'un questionnaire.

Adressée à l'ensemble des acteurs du territoire, cette enquête a permis de dégager les différents facteurs présents ou redoutés, pouvant influencer le devenir du Biterrois pour les quinze prochaines années.

Analysés par le bureau d'études en charge du SCoT, les résultats du questionnaire ont alimenté la première réflexion du groupe "prospective". Mis en place le 24 octobre dernier et acteur principal de la phase 2, ce groupe a pour mission de proposer plusieurs scénarios de développement aux élus du territoire. La stratégie



retenue sera ensuite décrite dans l'avant projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et constituera la feuille de route pour la poursuite du SCoT.

### Contacts

Syndicat Mixte  
du SCoT du Biterrois  
Résidence Pelletier  
12, rue Évariste Galois  
34500 Béziers

Tél : 04 67 30 96 80  
Fax : 04 67 30 98 10  
[www.scot-biterrois.fr](http://www.scot-biterrois.fr)  
[contact@scot-biterrois.fr](mailto:contact@scot-biterrois.fr)

### zoom sur le groupe "prospective"

**Son objectif :** il définit des scénarios de développement du Biterrois afin d'élaborer un Projet d'Aménagement et de Développement Durable en accord avec les évolutions prévisibles du territoire.

**Sa composition :** élus et techniciens des différents EPCI\* du territoire, ainsi que des techniciens représentant les services de l'Etat et le Pays "Haut Languedoc et Vignoble".

**Son fonctionnement :** plusieurs ateliers de travail en phase 2 entre octobre 2008 et février 2009, à raison d'une demi-journée chacun.

\*EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (dans le cas du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois : Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération).

